

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION
FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.

LE 31 MARS 1998

TABLI DE MATIÈRE

**ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION
FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.**

ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 1998

RAPPORT DE LA VERIFICATION

ÉTATS FINANCIERS

Il a été constaté que les états financiers
présentés sont conformes aux états financiers
présentés et qu'ils sont conformes aux états financiers
présentés et qu'ils sont conformes aux états financiers





6 - 2220 Northridge Drive Saskatoon (SK) S7L 6X8
Téléphone (306) 653-5100 Télécopieur (306) 653-5141

Roseline M. Hounjet, c.g.a.

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE

**Aux membres de
l'Association des juristes d'expression
française de la Saskatchewan Inc.**

J'ai vérifié le bilan de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan Inc. au 31 mars 1998 et les états des résultats et revenus reportés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend les contrôles par sondages des éléments probant à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Saskatoon (Saskatchewan)
le 21 mai 1998

COMPTABLE GÉNÉRALE ACCRÉDITÉE

**ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION
FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.**

ÉTAT DES RÉSULTATS ET REVENUS REPORTÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
Recettes		
ACFC - Fonds de développement	2 500 \$	- \$
Développement ressources humaines	1 329	1 434
Ministère de la Justice Fédérale	25 000	25 050
Entente Canada-communauté	5 000	28 001
Cotisations	420	865
Intérêts	74	33
Projets spéciaux	303	-
Redevance d'auteurs	150	400
Remboursements	119	-
Services rendus par AJEFS	-	10
Jeunesse Canada au Travail	4 682	-
Dons	400	-
	<u>39 977</u>	<u>55 793</u>
Débours		
Achats et mobiliers	-	382
Animateurs d'ateliers	-	34
Assemblée annuelle	125	421
Assurance	250	250
Conférence juridique	66	-
Cotisations	-	520
Déplacement	1 317	3 300
Exécution	2 172	-
Formation	-	115
Frais bancaires	32	44
Imprimerie	1 948	636
Livres et publications	-	168
Loyer	2 126	2 816
Matériel de bureau	548	566
Location d'équipement	395	-
Poste, livraison et télécopies	687	459
Publicité	30	582
Salaires et avantages sociaux	31 621	30 239
Suivi	25	-
Téléphone	2 664	3 283
T.P.S. non-remboursable	1 103	1 313
Traductions et corrections	-	40
Vérification	860	800
	<u>45 969</u>	<u>45 968</u>
Surplus (Déficit) de l'exercice	(5 992)	9 825
Revenus reportés au début de l'exercice	<u>14 723</u>	<u>4 898</u>
Revenus reportés à la fin de l'exercice	<u>8 731 \$</u>	<u>14 723 \$</u>

(VOIR NOTES AFFÉRENTES)



**ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION
FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 1998

1. Conventions comptables

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent les politiques suivantes:

(a) Immobilisations

Les achats en mobilier et en équipement ne sont pas amortis durant l'année, mais sont rapportés comme dépenses dans l'année d'acquisition.

2. Encaisse

	<u>1998</u>	<u>1997</u>
La Caisse Populaire Page		
Régina		
Compte chèque	4 557 \$	10 148 \$
Plan 24	122	59
Dépôts à terme	3 000	3 000
Petite caisse	60	60
Parts sociales	20	20
Saskatoon		
Parts sociales	<u>20</u>	<u>20</u>
	<u>7 779</u> \$	<u>13 307</u> \$

Une marge de crédit de 3 000\$ est autorisée à La Caisse Populaire Page et elle est garantie par un dépôt à terme.

3. Obligations Contractuelles

L'Association des Juristes d'Expression Française de la Saskatchewan Inc. est engagé à un bail au lieu situé au 3850, rue Hillside dans la ville de Régina (Saskatchewan). Le bail est pour un terme de six mois du premier novembre 1997 jusqu'au 31 mars 1998. Les versements mensuels sont de 120\$. Le montant du loyer inclue les coûts de chauffage, d'électricité, d'eau et les services de déneigement, d'entretien du stationnement, de la cueillette des déchets et de la conciergerie.

